

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1231

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 9 décembre 2019, le Règlement numéro 1231 décrétant une dépense et un emprunt de 273 000 \$ pour l'aménagement d'une surface de BMX de type pumptrack et l'aménagement de terrains de pickleball et shuffleboard au Parc Saint-Nicolas.

QUE la MRC de Montmagny a approuvé le Règlement numéro 1231 le 23 janvier 2020.

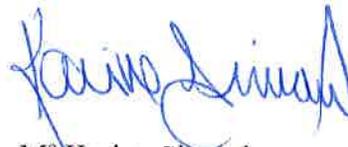
QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1231 le 3 mars 2020.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée.

QUE le règlement numéro 1231 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce neuvième jour du mois de mars deux mille vingt.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



M^e Karine Simard, avocate